

**Direction de l'Environnement
et du Cadre de Vie**

Commission Locale d'Information
et de Surveillance du Centre Nucléaire
de Production d'Electricité de Fessenheim

**COMMISSION LOCALE D'INFORMATION
ET DE SURVEILLANCE
(CLIS)
DU CENTRE NUCLÉAIRE DE
PRODUCTION D'ELECTRICITÉ
(CNPE)
DE FESSENHEIM**

Rapport d'activité 2019



1 - PRÉAMBULE

La composition de la CLIS du CNPE de FESSENHEIM est fixée par arrêté du Président du Conseil départemental du Haut-Rhin conformément à la loi TSN du 13 juin 2006 et de son décret d'application n° 2008-251 du 12 mars 2008.

La CLIS de FESSENHEIM est composée de 40 membres répartis comme suit :

- Collège des élus : 20 membres,
- Collège des associatifs : 7 représentants d'associations de protection de l'environnement,
- Collège des salariés : 6 représentants des organisations syndicales,
- Collège des personnes qualifiées : 7 personnes qualifiées et représentants du monde économique, de la sécurité nucléaire, de l'information et de la communication.

Monsieur Michel HABIG, Vice-Président du Conseil départemental, a été nommé Président de la CLIS.

Par ailleurs, les autorités suivantes ont accès de plein droit aux travaux de la CLIS :

- Le ou les représentants de l'Autorité de Sécurité Nucléaire (ASN),
- Les représentants des Services de l'Etat compétents en matière d'environnement et d'énergie nucléaire, désignés conjointement par les Préfets de la Région et du Département,
- Le représentant de l'Agence Régionale de Santé (ARS),
- Le ou les représentants de l'exploitant du CNPE de FESSENHEIM (EDF).

Vu la position frontalière de la Centrale, les représentants des 4 communes allemandes, situées dans un rayon de 5 km de la Centrale, sont associés par une convention, aux travaux de la CLIS avec voix consultative.

Un représentant du Canton de Bâle-Ville et un représentant de Bâle-Campagne sont également conviés aux assemblées plénières.

Les médias locaux et nationaux ainsi que des médias d'outre Rhin sont systématiquement invités pour couvrir les débats des réunions plénières de la CLIS.

En 2019, suite à la parution, le 14 mars 2019, du Décret n° 2019-190 codifiant les dispositions applicables aux installations nucléaires de base, au transport de substances radioactives et à la transparence en matière nucléaire, la CLIS a lancé une réflexion sur sa nouvelle composition et celle-ci a été présentée en réunion publique le 15 octobre 2019. Une décision de la Présidence du Conseil départemental du Haut-Rhin est en cours de rédaction.

2 - LE BUREAU

Le Bureau de la CLIS est composé de :

- 4 représentants des élus : MM Michel HABIG, Raphaël SCHELLENBERGER, François BÉRINGER et Claude BRENDER,
- 2 représentants d'associations : MM Jean-Paul LACÔTE et Gilles BARTHE,
- 1 représentant des syndicats : M. Laurent MARCOTTE,
- 1 représentant des experts : Mme Bärbel SCHÄFER.

Le Bureau s'est réuni les 12 mars et 10 septembre 2019 pour faire le point sur l'avancement des études en cours et arrêter les ordres du jour des réunions plénières.

L'organisation de ces réunions est assurée par M. WALTER, Directeur de la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie et Mme DUONG, ingénieur et Mme MILETO, secrétaire.

3 - LES SÉANCES PLÉNIÈRES

La CLIS s'est réunie à 2 reprises en sessions plénières sous la présidence de M. HABIG. Ces réunions sont organisées par l'équipe départementale.

Pour une participation plus aisée des membres allemands, une traduction simultanée des débats est systématiquement assurée.

La loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015 a instauré l'obligation pour la CLIS de réaliser une réunion publique annuelle. Cette dernière s'est tenue sur la commune de HIRTZFELDEN le 15 octobre 2019.

3.1 - Réunion du 21 mai 2019 – Points abordés

Lors de cette première réunion de la CLIS, les services de la Préfecture ont présenté le nouveau Plan Particulier d'Intervention (PPI) couvrant le CNPE de FESSENHEIM. Ce plan destiné à être opérationnel, est divisé en 3 parties : un volet opérationnel, une partie complémentaire recensant les enjeux à prendre en compte et une partie documentaire. Les éléments d'évolution du PPI, liés au retour d'expérience de l'accident de FUKUSHIMA-DAIICHI tels que l'extension du périmètre de 10 à 20 km ou la création d'une phase d'évacuation immédiate ont été présentés.

L'ASN a détaillé la décision n° 2019-DC-0663 de l'ASN du 19 février 2019 modifiant certaines décisions applicables à la Centrale Nucléaire de FESSENHEIM (INB n° 75) exploitée par Électricité de France. L'ASN, en vue de la fermeture définitive prochaine de la Centrale, a décidé d'adapter certaines prescriptions techniques dites du « noyau dur » prévues pour une installation devant fonctionner après le 4^{ème} réexamen à une installation à l'arrêt avec uniquement du combustible en piscine.

EDF et l'ASN ont fait un état d'avancement de la déclaration de l'exploitant de mise à l'arrêt définitif des 2 réacteurs. Les dates ultimes d'autorisation d'exploiter ont été rappelées, à savoir, l'été 2020 pour la tranche 1 et l'été 2022 pour la tranche 2. Suite au passage en Conseil d'Administration du groupe EDF du volet indemnitaires, les périodes avancées pour l'arrêt définitif des réacteurs de FESSENHEIM sont le 22 février 2020 pour le réacteur 1 et l'été 2020 pour le réacteur 2.

L'ASN a également présenté le Décret n° 2019-190 du 14 mars 2019 qui codifie dans la partie réglementaire du Code de l'Environnement le contenu préexistant de 8 Décrets qui portaient sur la réglementation des installations nucléaires.

L'ASN et EDF ont présenté les écarts de niveau 1 survenus depuis la précédente réunion de la CLIS

Enfin, EDF a présenté les prélèvements et rejets du CNPE au cours de l'année 2018 ainsi que le bilan.

3.2 - Réunion du 15 octobre 2019 - Points abordés

Lors de cette quatrième réunion publique, la CLIS a décidé de se réunir à la Salle des Fêtes de HIRTZFELDEN où elle a été accueillie par Mme MATTER-BALP. La réunion a rassemblé près de 60 participants.

Le Conseil départemental présente la proposition de nouvelle composition de la CLIS suite à l'extension du PPI de 10 à 20 km et au Décret n° 2019-190 du 14 mars 2019.

Le détail de la future composition de la CLIS est le suivant :

- 24 représentants pour le Collège des élus dont 4 représentants des communes (1 pour chacune des communes dans le périmètre des 5 km), 9 représentants des structures intercommunales pour le périmètre de 5 à 20 km, 2 députés et/ou sénateurs, 2 conseillers régionaux et 7 conseillers départementaux,
- 7 représentants des associations,
- 6 représentants des organisations syndicales,
- 5 personnes qualifiées,
- 6 représentants des pays limitrophes avec pour chacun des pays limitrophes (Allemagne et Suisse), 1 représentant de l'Etat, 1 représentant d'association et 1 personne qualifiée.

La désignation des représentants des pays limitrophes (Allemagne et Suisse) devant se faire via les instances de l'Etat français et des Etats des pays limitrophes, le délai de parution du nouvel arrêté de composition de la CLIS risque d'être rallongé.

EDF et l'ASN présentent le planning d'arrêt et de démantèlement du CNPE de FESSENHEIM. La déclaration de mise à l'arrêt définitif des 2 réacteurs a été adressée au Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, Mme BORNE, et au Président de l'Autorité de Sûreté Nucléaire le 27 septembre 2019.

L'arrêt du réacteur 1 est prévu le 22 février 2020 et celui du réacteur 2 est programmé le 30 juin 2020.

EDF précise qu'à partir de 2020, la phase de pré-démantèlement va débiter et que le délai d'obtention du décret de démantèlement est estimé à 5 ans.

L'ASN précise comment seront abordés les phases de fin définitive d'exploitation et de démantèlement et explique que la déclaration de mise à l'arrêt définitif constitue un point de départ réglementaire permettant d'engager les échanges techniques et administratifs nécessaires afin de passer à la phase de démantèlement.

L'ASN parle du plan de démantèlement qui, comme le veut la réglementation, a été remis en même temps que la déclaration de fin d'activité et diffusé aux membres de la CLIS. Ce plan fait l'objet d'une instruction par l'ASN qui pourra, après avoir obtenu des compléments ou précisions, réglementer et faire en sorte que les premières opérations après la mise à l'arrêt puissent démarrer.

L'ASN présente la modification des règles du noyau dur issu du retour d'expérience de l'accident de FUKUSHIMA-DAIICHI et le renforcement des autres mesures dans le cadre de l'arrêt définitif et du démantèlement. Dans le cas de l'installation de FESSENHEIM, la 3^{ème} phase du noyau dur aurait dû être déployée lors des 4^{èmes} visites décennales. Les systèmes devant être mis en place étaient prévus pour une installation en fonctionnement or, le CNPE de FESSENHEIM sera arrêté avant les 4^{èmes} visites décennales. C'est la raison pour laquelle, l'ASN est revenue sur la définition des ressources et notamment la prescription relative aux diesels d'ultime secours.

Suite à la réception de la demande de mise à l'arrêt définitif du CNPE et de la non possibilité de signer une convention multipartite, notamment avec l'IRSN, le Conseil départemental explique les fortes interrogations qui se posent sur la nécessité de poursuivre le travail sur l'expertise indépendante du générateur de vapeur 335.

L'ASN et EDF font un point sur l'écart relatif au référentiel technique de fabrication de composants de réacteurs nucléaires par Framatome.

Le Conseil départemental présente le projet Openradiation et la CLIS décide de faire l'acquisition de 5 dosimètres afin de les mettre à disposition de collègues et d'associations volontaires sur le département.

Les comptes rendus détaillés de ces réunions ainsi que les expertises sont accessibles sur le site Internet à l'adresse suivante : www.haut-rhin.fr/content/la-clis

4 - PARTICIPATION A DIVERSES RÉUNIONS OUTRE-RHIN

Centrale Nucléaire de PHILIPPSBURG

Lors d'une conférence du Rhin Supérieur, le Département du Haut-Rhin avait demandé que des commissions d'information soient créées pour chaque centrale nucléaire de la grande région et auxquelles participeraient des représentants des pays limitrophes.

Les autorités allemandes ont donc créé une telle instance pour la Centrale de PHILIPPSBURG.

Deux réunions ont été organisées en 2019, M. Jean-Paul LACÔTE et Mme Caroline DUONG ont participé à celle du 4 février.

Begleitkommission du CNPE de FESSENHEIM à FREIBOURG

Le Regierungspräsidium de FREIBURG a créé une commission d'information relative à la Centrale de FESSENHEIM. Cette instance permet de communiquer sur l'actualité de la Centrale avec les représentants des communes allemandes du secteur proche de la Centrale.

Mme Caroline DUONG a participé aux 2 réunions organisées en 2019, les 11 juillet et 13 décembre.

5 - SÉMINAIRES

Mme DUONG a participé à la présentation du projet Openradiation à l'IRSN le 17 janvier.

Mme DUONG a co-organisé avec différents collègues du Conseil départemental une semaine d'ateliers, colloques et visites sur la thématique des pionniers de la transition du 30 septembre au 3 octobre. Lors de la journée du 2 octobre, 5 interventions étaient dédiées au démantèlement des installations nucléaires de base ou à la variation des seuils de libération. En plus des 80 personnes inscrites aux conférences, les vidéos de 4 des 5 interventions ont été mises sur Internet pendant 1 mois. Le programme de cette journée de conférences est joint en Annexe.

Mme DUONG a participé les 24 mai et 21 novembre aux ateliers de travail relatifs aux Entretiens du Grillenbreit et le 22 novembre aux « Entretiens du Grillenbreit » sur le thème de la Sûreté et sécurité des installations nucléaires civiles.

6 - CHARGÉS DE MISSION DES CLI

L'ANCCLI anime le club des chargés de mission des CLI ; cette instance est un lieu d'échange et de partage des pratiques des différentes CLI, sur les expertises mandatées, les actualités réglementaires, les actions de communication, ...

Mme DUONG a participé à la réunion de travail du 2 avril lors de laquelle a eu lieu un échange et un partage sur l'actualité de chaque CLI et sur l'actualité de l'ANCCLI ainsi qu'une formation sur « l'art de communiquer sur les réseaux sociaux ».

7 - ANCCLI

M. LACÔTE, Vice-Président de l'ANCCLI participe à différents groupes permanents de l'ANCCLI et a assisté durant 2019 à plusieurs manifestations et réunions organisées par l'ANCCLI.

M. BERINGER, membre du Conseil d'Administration a lui aussi participé à différents événements organisés par l'ANCCLI.

8 - IRSN

Mme DUONG a participé à une journée de formation sur la sûreté à l'IRSN le 13 juin.

9 - COMMUNICATION DE LA CLIS

Le site Internet de la CLIS, accessible à partir de l'adresse suivante : www.haut-rhin.fr/content/la-clis apporte au grand public, l'information sur le fonctionnement de la Commission avec des mises à jour régulières en 2019.

